

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2017**

SOMMAIRE

Pages

I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2017	3
II-LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	5
A-Les dépenses réelles d'investissement	6
1) Les dépenses d'équipement	6
2) L'amortissement en capital de la dette	15
B-Les recettes réelles d'investissement	15
1) Les recettes propres	15
2) Le produit des emprunts	16
III-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17
A-Les dépenses réelles de fonctionnement.....	17
1) La présentation des dépenses par nature	17
a) Les charges de personnel.....	17
b) Les autres dépenses de gestion courante	18
c) Les atténuations de produits	37
d) Les charges financières	39
2) La présentation des dépenses par fonction budgétaire.....	39
a) Les mouvements réels	39
b) Les mouvements d'ordre.....	43
B-Les recettes réelles de fonctionnement.....	43
1) Les recettes fiscales	43
2) Les dotations et participations	45
3) Les autres recettes.....	47
IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2017	49
1) Le niveau d'autofinancement	49
2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel	49
3) Le besoin de financement de la section d'investissement.....	50
4) La capacité de désendettement	50
V-SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2017	52
1-Présentation par nature de la section d'investissement	53
2-Présentation par nature de la section de fonctionnement.....	54
3-Présentation par fonction de la section d'investissement.....	55
4-Présentation par fonction de la section de fonctionnement	56
5-Détail des dépenses réelles d'investissement.....	57
6-Détail des recettes réelles d'investissement.....	69

I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Dans le cadre des orientations budgétaires présentées en séance du Conseil Municipal du 23 février dernier, le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 soumis à votre approbation repose sur les objectifs suivants :

- continuer à offrir une très large gamme de services publics à tous les Maisonnais à travers l'étendue de toutes les activités de la ville et dans les différents secteurs d'intervention communale pour renforcer l'accès de tous au « bien vivre » ensemble,
- poursuivre la mise en œuvre des projets d'investissement inscrits au programme de mandat de la majorité municipale pour 2014-2020 et très largement approuvé dès le 1^{er} tour des élections municipales du 23 mars 2014 par près de 74% des Maisonnais,
- assurer un entretien renforcé de qualité pour plus de 100 équipements publics communaux qui accompagnent, tout au long de l'année, les Maisonnais de toutes les générations dans leur vie quotidienne et dans tous les quartiers de notre ville,
- limiter l'évolution de nos dépenses de gestion courante à +1,5% au projet de BP 2017,
- supporter l'évolution de nos charges de personnel attendue à +1,4% en 2017 compte-tenu, notamment, de la revalorisation des traitements bruts des fonctionnaires (+0,6% au 1^{er} juillet 2016 et +0,6% au 1^{er} février 2017),
- maintenir pour 2017 les actions de solidarité en faveur des Maisonnais les plus modestes en sanctuarisant les crédits affectés à l'action sociale, et en particulier la subvention d'équilibre versée au CCAS, et les moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation pédagogique par élève, malgré un contexte financier difficile, sera encore augmentée de +2% en 2017,
- plafonner le recours à l'emprunt à 3 M€ au BP 2017 afin de poursuivre la réduction de l'endettement communal.

Le projet de BP de l'exercice 2017 qui est soumis à l'approbation du Conseil Municipal est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section d'investissement.....	13.595.726 €
Section de fonctionnement	74.919.622 €
Soit un total de	88.515.348 €
Dont mouvements réels	82.595.532 €

Dont mouvements d'ordre 5.919.816 €

Hors mouvements d'ordre, les mouvements réels sont égaux à :

Dépenses réelles d'investissement..... 13.595.726 €

Dépenses réelles de fonctionnement..... 68.999.806 €

Soit un total de dépenses réelles de 82.595.532 €

Recettes réelles d'investissement 7.675.910 €

Recettes réelles de fonctionnement 74.919.622 €

Soit un total de recettes réelles de 82.595.532 €

Je me dois de rappeler également au Conseil Municipal que notre ville a subi un «choc financier» sans précédent, depuis 1982, du fait de la politique gouvernementale menée depuis mai 2012 et qui a représenté au total un impact cumulé sur 5 ans de 7,800 M€, soit environ 20 points de fiscalité (350.000 € en 2016) ou 10% de la section de fonctionnement.

Malgré cela, et avec la poursuite de sa gestion exemplaire, la ville peut, dans le cadre du BP 2017, poursuivre la politique d'investissement qui a été proposée dans le cadre du Mandat Municipal 2014-2020 tout en confortant en 2017 l'autofinancement communal à un niveau légèrement inférieur à 6 M€ (5,920 M€) grâce à la limitation de nos charges de fonctionnement (+0,1%) et à la forte baisse des charges financière (-250.000 €).

II-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

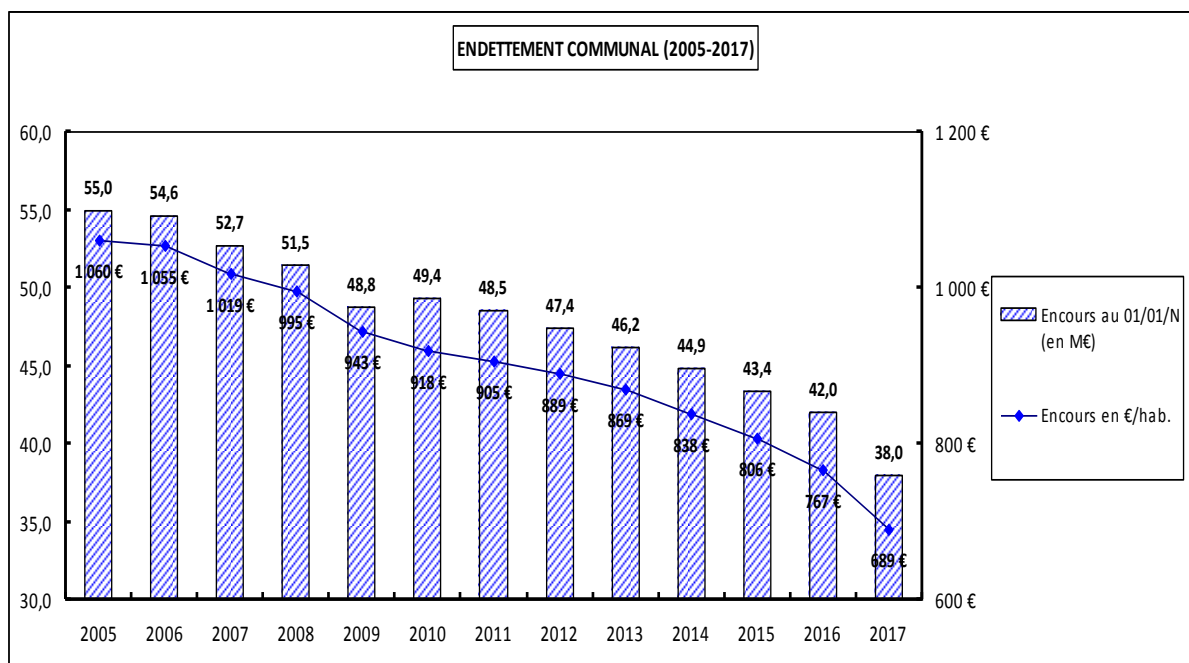
Je souhaite rappeler au Conseil Municipal que les dépenses d'investissement réalisées (hors amortissement en capital de la dette) par la ville en faveur de tous les Maisonnais depuis 2001 sur 2 mandats municipaux (2001-2008 et 2008-2014) et depuis 2014 (2014 à 2016) s'élèvent à un montant total de 173 M€ en 16 ans.

Sur la dernière mandature municipale 2008-2014, c'est un effort d'équipement d'un montant total de 72 M€ en 6 ans (exercices budgétaires 2008 à 2013) qui a été réalisé au profit de tous les Maisonnais et dans tous les quartiers de la ville et un total de 140 M€ sur les deux derniers mandats municipaux (2001-2008 et 2008-2014).

Depuis le début du mandat municipal 2014-2020, c'est un total sur 3 ans (2014 à 2016) de 33 M€ de dépenses d'équipement (hors amortissement en capital de la dette) qui ont déjà été réalisées.

Cette politique d'investissement dynamique ne s'est pas traduite par une hausse de l'endettement communal. Bien au contraire, l'encours communal de la dette qui est égal à 37,955 M€ au 1^{er} janvier 2017 a connu une nouvelle baisse de -4,064 M€ en 2016 (-9,7%).

Au total sur 12 ans (2005 à 2016), la dette communale déjà faible a ainsi baissé de -17 M€ depuis le 1^{er} janvier 2005 (55,0 M€ au 1^{er} janvier 2005 contre 38,0 M€ au 1^{er} janvier 2017), soit une baisse de -35% en euros par habitant sur 12 ans comme le montre le graphique suivant :



Le maintien d'une politique d'investissement pluriannuelle dynamique (9,395 M€ au BP 2017), démontre la volonté affirmée de la Municipalité, malgré la forte contrainte financière pesant depuis 2012 sur le budget communal et qui représente 7,8 M€ en cumul budgétaire sur 5 ans, de continuer à répondre aux attentes de tous les Maisonnais et continuer à faire de Maisons-Alfort une ville où il fait « bon vivre » pour l'ensemble de ses habitants.

En 2017, cette politique d'amélioration du cadre de vie, de valorisation du patrimoine communal, de rénovation et de bon entretien de tous les équipements publics des quartiers, d'embellissement des espaces verts urbains, de protection de l'environnement et de mise en œuvre d'une politique de développement durable sera poursuivie.

A-Les dépenses réelles d'investissement

Elles sont égales à 13.595.726 € à raison de :

- Dépenses d'équipement (travaux et acquisitions)	9.395.800 €
- Autres dépenses d'investissement	189.926 €
- Annuité en capital de la dette	4.010.000 €

1) Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 9.395.800 € au BP 2017.

Comme indiqué dans le rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2017, les principales opérations d'investissement de l'année 2017 concernent :

- un effort particulier fait sur le programme d'entretien renforcé de la voirie communale pour 1.238.000 € sur 2017.

Ce programme de voirie pour 2017 comprend notamment la réfection de chaussée de la rue de Metz pour 300.000 €, la poursuite de la rénovation des ponts de l'A86 avec celui de la rue de la Concorde pour 170.000 € et la réfection de trottoirs devant le parvis de la gendarmerie et le centre de loisirs avenue Busteau pour 160.000 €.

- la finalisation sur 2017 du programme pluriannuel de modernisation de l'éclairage public pour 1.300.000 M€ (+150.000 € par rapport au BP 2016) dont 1.000.000 € pour le remplacement des candélabres et 300.000 € pour les travaux de rénovation du réseau enterré.

Au total, la ville aura investi, depuis 2005 (13 ans), un montant total de 13,5 M€ pour la rénovation complète de l'éclairage public dans tous les quartiers de la ville.

- **une très importante opération de rénovation de l'école élémentaire Saint-Exupéry qui viendra ainsi compléter celle de la maternelle pour un total de 750.000 €** dont 250.000 € pour le remplacement de toiture de l'aile B, 220.000 € pour le ravalement de l'école, 200.000 € pour le remplacement des fenêtres des classes, 50.000 euros pour le remplacement des fenêtres des bureaux et sanitaires et 30.000 euros pour la reprise des linteaux et des appuis de fenêtres,

- **la rénovation complète de la salle de spectacles du théâtre Claude Debussy (murs, sols et 680 fauteuils) pour 620.000 €,**

- un complément provisionnel de 400.000 € pour la réfection du centre aquatique Arthur Hévette suite au sinistre incendie survenu en septembre dernier, soit un montant de 700 k€ puisque une 1ère enveloppe de 300.000 € a été inscrite en DM1 2016. L'indemnisation de la SMACL sera inscrite en recettes de fonctionnement dès qu'elle sera notifiée (avance sur indemnisation de 0,200 M€ versée en octobre 2016),

- les travaux de ravalement de l'ensemble des façades de l'école élémentaire Paul Bert pour 190.000 €,

- les avenants de fin d'opération pour la rénovation de l'école maternelle Herriot pour 170.000 €,

- l'acquisition d'un 2ème local commercial dans la galerie du Cours des Juilliottes qui a permis l'ouverture d'une boucherie pour 170.000 €,

- le remplacement des fenêtres métalliques de l'école élémentaire Parmentier B pour 122.000 €,

- la rénovation de la salle des Conférences de l'Hôtel de Ville pour 120.000 €,

- les provisions annuelles affectées aux services techniques concernant les travaux sur éclairage public suite à accidents pour 100.000 €, les réfections diverses de voirie communale pour 100.000 € et la plantation d'arbres et d'arbustes pour l'embellissement de tous les espaces verts urbains de la ville pour 100.000 €, soit un total de 300.000 €.

Comme chaque année, le projet de budget d'investissement 2017 prévoira, également, les crédits nécessaires aux travaux d'entretien renforcé permettant de maintenir un haut niveau de qualité pour tous nos équipements communaux dans le domaine des écoles (élémentaires et maternelles) et du restaurant scolaire

(1,960 M€), des équipements culturels (1,133 M€) et des équipements sportifs et socio-culturels (0,940 M€).

S'agissant des dépenses d'équipement, et en complément des opérations principales déjà citées plus haut, les projets inscrits au BP 2017 sont les suivants :

Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie :

Il convient de rappeler que les crédits correspondants à la création d'un nouveau square situé sur les bords de Marne en complément du Jardin des 5 Sens ont été inscrits au BP 2016 pour un montant de 240.000 €. Cette opération est actuellement en cours de réalisation.

Les opérations prévues en 2017 concerneront :

Pour les espaces verts urbains

- la rénovation du platelage en bois de la promenade Paul Cézanne ainsi que le remplacement d'arbres en bord de Marne,
- la reprise d'alignement d'arbres pour diverses rues,
- le remplacement des lisses en bois pour diverses écoles maternelles et au parc La Fontaine,
- la remise en état du terrain multisports situé avenue Gambetta,
- le changement de la clôture du square René Coty donnant sur l'avenue Gambetta,
- la poursuite du fleurissement, de plantation de prairies fleuries et de réaménagement des massifs dans toute la ville,
- les travaux de mise en sécurité et de reprise des sols souples des aires de jeux des squares municipaux,
- l'acquisition du mobilier urbain (bancs, corbeilles et jardinières) et du matériel technique nécessaire à la régie des espaces verts.

Pour l'éclairage public et la voirie communale

- la poursuite du programme de mise aux normes PMR (malvoyants et non-voyants) des feux tricolores situés sur les voies communales,
- la réfection des passages piétons (pavés) en centre-ville,

- la réfection de chaussée (pavés) à la Croix de Lorraine,
- la réfection du tapis de chaussée rue Marc Sangnier entre la rue Danielle Casanova et l'impasse Saint-Maur,
- la réfection partielle de chaussée rue du 18 Juin 1940,
- la réfection de trottoirs à hauteur de la crèche des Juillottes rue Koëinig,
- les travaux d'élargissement du trottoir devant la crèche rue de Perpignan et rue Gabriel Péri,
- la reprise ponctuelle du trottoir rue de Vincennes et rue Condorcet,
- la réfection de chaussée au quai Fernand Saguet à l'angle de la rue du Gué aux Aurochs,
- la réfection des trottoirs rue d'Aix entre l'avenue Georges Clemenceau et la rue Guy Mocquet,
- la réfection des trottoirs rue Georges Médéric côté Résidence Berlioz,
- l'acquisition du mobilier urbain (bancs, corbeilles et potelets anti-stationnement) et du matériel technique nécessaire à la régie de la voirie,
- les travaux de réfection et d'extension des bornes incendie installées sur la voirie communale.

Dans le domaine de l'enfance et de la famille :

Comme chaque année, un important programme annuel d'entretien renforcé sera mis en œuvre pour entretenir et rénover les 25 écoles communales (13 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires) qui accueillent près de 4.700 élèves pour l'année scolaire 2016-2017.

Les opérations prévues en 2017 concerneront également :

Pour les écoles maternelles

- l'installation de visiophones à l'entrée pour les 13 écoles maternelles,
- l'installation d'une hotte dans l'office de la maternelle Charles Péguy,

- les travaux de mises aux normes à la maternelle Daudet,
- la remise en peinture des sanitaires et la poursuite de la restauration des fresques intérieures (réfectoire, préau et dessus des portes) à la maternelle Jules Ferry,
- la rénovation de sol du préau et des couloirs du rez-de-chaussée, la rénovation de sol des 4 classes et la pose d'une ventilation dans les vestiaires, les sanitaires du personnel et le local des produits d'entretien à la maternelle Pompidou,
- la mise en place de lavabos dans 5 classes et les travaux de mises aux normes à la maternelle Raspail,
- la création d'une ventilation dans le réfectoire à la maternelle Condorcet,
- les crédits nécessaires à l'acquisition du mobilier scolaire (classes et réfectoires) et des appareils électroménagers des offices des écoles maternelles.

Pour les écoles élémentaires

- l'installation de visiophones à l'entrée pour les 12 écoles élémentaires,
- la rénovation de sol du 1^{er} étage à l'élémentaire Paul Bert,
- la création d'un sas et la mise aux normes de l'office (réfectoire B), le remplacement des portes et la réfection de sol (préau B) à l'élémentaire Charles Péguy,
- la remise en peinture de 4 classes (2^{ème} étage) à l'élémentaire Parmentier A,
- le remplacement de l'alarme incendie à l'élémentaire Jules Ferry,
- le remplacement des descentes d'eaux pluviales à l'élémentaire Condorcet,
- la réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses, la ventilation des vestiaires et des sanitaires du personnel et la création d'une réserve à matériels en rez-de-chaussée à l'élémentaire Pompidou,
- la création d'une haie végétale le long des grilles de la cour à l'élémentaire Pasteur,
- les crédits nécessaires à l'acquisition du mobilier scolaire (classes et réfectoires) et des appareils électroménagers des offices pour l'ensemble des écoles élémentaires.

Pour le restaurant scolaire

- la rénovation de sol dans la zone de production (traitement des infiltrations en sous-sol) et le renforcement de l'isolation dans les zones de préparation froide,
- l'acquisition des matériels de cuisine nécessaires à la préparation quotidienne des 4.500 repas cuisinés par le restaurant scolaire (25 écoles communales et 3 collèges).

Pour les centres de loisirs

- les travaux d'aménagement des locaux associatifs et de désenfumage au centre de loisirs des Planètes,
- l'acquisition des matériels et des mobiliers nécessaires à l'animation des activités organisées par les centres de loisirs maternels et élémentaires.

Pour les crèches et haltes-garderies municipales

- les travaux de réfection de l'étanchéité du couloir en sous-sol, le doublage des garde-corps extérieurs et la rénovation des garde-corps métalliques à la crèche collective Charles Perrault,
- le remplacement des stores à la halte-garderie des Petits Mousses,
- le remplacement de la couverture en zinc (suite à expertise) de la Maison de l'Enfant,
- l'acquisition des mobiliers et des matériels nécessaires au bon fonctionnement quotidien et à l'accueil des très jeunes enfants dans les 9 crèches et haltes-garderies municipales.

Dans le domaine de la culture :

Les opérations prévues en 2017 concerneront également :

Pour les équipements culturels

- la pose d'un caisson lumineux à l'entrée du Conservatoire Municipal de musique, de danse et d'art dramatique Henri Dutilleux,
- en complément de la rénovation de la salle de spectacles, la création de chariots pour le réglage mobile des projecteurs en fond de salle, l'aménagement d'un bureau dans l'espace vestiaire et le remplacement des grilles de la centrale de traitement de l'air en pied de scène au théâtre Claude Debussy,

- le remplacement du plancher de la scène, les travaux complémentaires d'accessibilité, la réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse arrière, la rénovation de sol du local des décors et les travaux de mises aux normes au NECC,
- les travaux de réaménagement (décloisonnement et rénovation des espaces publics) et le complément de mobilier correspondant à la bibliothèque annexe du centre,
- la remise en jeu des fenêtres (fermeture et étanchéité) et les travaux de mises aux normes à la médiathèque André Malraux qui vient de fêter tout récemment le 40^{ème} anniversaire de sa construction,
- les travaux de permutation du système de chauffage central (transformation de fuel en gaz) au Musée d'Histoire Locale,
- la remise en peinture du bassin du mur d'eau et le renforcement de l'éclairage de la scène au Moulin Brûlé,
- l'acquisition des matériels techniques de son, de lumière et de plateau nécessaires à la programmation annuelle des spectacles dans les deux théâtres maisonnis (Théâtre Claude Debussy et NECC).

Pour les équipements de quartiers

- le remplacement des fenêtres en rez-de-chaussée, le traitement des infiltrations dans la salle de danse au centre socio-culturel de la Croix des Ouches,
- la remise en peinture des fenêtres de la ludothèque d'Alfort,
- le remplacement des volets roulants à la Maison Pour Tous d'Alfort,
- la rénovation du sol de la salle de danse à la Maison Pour Tous Pompidou,
- les travaux complémentaires d'accessibilité au centre socio-culturel des Planètes (rue de Mayenne),
- l'acquisition des matériels et des équipements nécessaires au bon fonctionnement quotidien des 8 équipements de quartiers (Centres socio-culturels, Maisons pour tous, Espace multimédia et Mille club).

Dans le domaine du sport :

Les opérations prévues en 2017 concerneront également :

Pour les gymnases municipaux

- le remplacement de la clôture (rue Gabriel Péri) et le remplacement des portes arrières de la grande salle au gymnase Saint-Exupéry,
- la pose d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) dans les vestiaires (1^{ère} tranche sur 2), la remise en peinture de 3 vestiaires sur 6 et la reprise d'étanchéité en toiture (plaques translucides) au Palais des Sports,
- la remise en peinture de 3 vestiaires au gymnase Condorcet,
- la remise en peinture de la grande salle et les travaux complémentaires d'accessibilité au gymnase Hébert,
- les travaux de réparation du chauffage central au gymnase Parmentier,
- les matériels sportifs et techniques nécessaires au bon entretien et à la pratique du sport au Palais des Sports et dans les gymnases municipaux.

Pour les stades municipaux et équipements extérieurs

- les travaux de fermeture du hangar (équipe d'entretien) au stade Delaune,
- la modernisation de l'alimentation en eau des douches des vestiaires et le remplacement du sable au terrain de beach volley au stade des Juilliottes,
- le remplacement du grillage des 4 courts de tennis aux tennis de la rue du 11 Novembre 1918,
- le remplacement du velux du club-house aux tennis Cubizolles,
- la modernisation de l'alimentation en eau des douches du club-house aux tennis du parc La Fontaine,
- la création d'un point d'eau extérieur au skate park du parc La Fontaine,
- les matériels sportifs et techniques nécessaires au bon entretien des stades municipaux.

Pour le centre aquatique Arthur Hévette

- la rénovation du sol du hall d'entrée et du couloir des vestiaires, la réfection des goulottes et des grilles (bassin extérieur), et les travaux de maintenance préventive des installations,
- l'acquisition d'un nettoyeur haute-pression pour l'entretien du centre aquatique.

Dans le domaine des bâtiments communaux

Les opérations prévues en 2017 concerneront également :

- les travaux de mise aux normes de sécurité incendie et de conformité électrique, les travaux complémentaires d'accessibilité dans le cadre de l'agenda ADAP approuvé par le Conseil Municipal (délibération du 8 octobre 2015), les prescriptions réglementaires d'hygiène et de sécurité, la signalétique et le remplacement des extincteurs pour l'ensemble des bâtiments communaux,
- les travaux de confortement de la structure du campanile et une provision pour travaux de rénovation des bureaux administratifs à l'hôtel de ville.

Ces crédits seront complétés par les dotations annuelles permettant de renouveler les équipements matériels, le parc automobile communal et les moyens informatiques (matériels et logiciels) affectés aux services municipaux.

Enfin, les services techniques réaliseront, comme tous les ans, un important programme de travaux en régie dans l'ensemble des équipements et bâtiments communaux.

Comme les années précédentes, les travaux en régie concerneront, essentiellement, pour la voirie, l'entretien des trottoirs et des tapis de chaussée ainsi que la sécurisation des passages piétons et, pour les espaces verts, la création et la rénovation des massifs fleuris de l'ensemble des espaces verts de la ville.

Pour mémoire, il convient de rappeler que **l'ensemble des travaux réalisés en régie par les services techniques (bâtiments, espaces verts et voirie) représente, en moyenne annuelle, depuis 5 ans, environ 800.000 € de travaux réalisés dans les différents équipements communaux.**

2) Les autres dépenses d'investissement

Ces dépenses sont égales à 189.926 € et correspondent au transfert de l'excédent du budget annexe d'assainissement au titre de l'exercice 2015 du budget principal

communal à l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois conformément à la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2017 (chapitre 908).

Cet excédent budgétaire reste acquis à la commune et sera affecté au financement des travaux sur le réseau d'assainissement qui seront réalisés à Maisons-Alfort sur l'année 2017.

3) L'amortissement en capital de la dette

Compte-tenu de la structuration de la dette communale, **l'amortissement en capital de la dette diminue de 4.100.000 € en 2016 à 4.010.000 € en 2017 (-2,2%)**, soit une annuité prévisionnelle égale à 4,810.000 € (intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2017 compris pour 800.000 €) au BP 2017.

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de dette communale était égal à 37.955.394 € (environ 690 euros par habitant), soit une baisse de -9,7% (-4.064.278 €).

B-Les recettes réelles d'investissement

Elles sont égales à 7.675.910 € au BP 2017 à raison de :

- Recettes propres	4.685.910 €
- Emprunts	2.990.000 €

1) Les recettes propres

Elles sont constituées de l'ensemble des différentes dotations et subventions perçues par la ville au titre de ses dépenses d'équipement à raison de :

- Dotations et fonds divers	1.400.000 €
- Subventions d'investissement	3.285.910 €
Soit un total de	4.685.910 €

Dotations et fonds divers

Les dotations attendues en 2017 sont égales à 1.1400.000 €.

Le produit attendu du FCTVA (chapitre 912) est arrêté à 1.300.000 € au BP 2017 sur la base des dépenses d'investissement éligibles (travaux et acquisitions) réalisées durant l'exercice 2015.

La recette prévisionnelle de taxe d'aménagement (chapitre 913) est évaluée à 100.000 € au BP 2017.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement attendues en 2017 sont égales à 100.000 € et comprennent :

* la subvention de la DRAC Ile-de-France pour les travaux de réaménagement et de renouvellement du mobilier de la bibliothèque annexe du centre-ville pour 20.000 € (chapitre 903),

* le produit des amendes de police (exercice 2016 versé en 2017) pour un montant prévisionnel de 80.000 € (chapitre 912).

Enfin, il convient d'inscrire le montant du PAE attendu au titre de l'opération de construction en cours au 253 avenue du Général Leclerc sur la base de la délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2011 fixant un tarif de 195 € par m² de SHON, soit un montant de 3.185.910 € (chapitre 908).

2) Le produit des emprunts

Le produit de l'emprunt globalisé s'élève à 2.990.000 € au BP 2017 contre 890.000 € au BP 2016.

Cette stricte limitation du produit d'emprunt globalisé au BP 2017 confortera la ville de Maisons-Alfort dans la poursuite de sa politique de désendettement (-35% en 12 ans en euros par habitant) puisque la dette communale est inférieure au 1^{er} janvier 2017 (38,0 M€) de -17,0 M€ au niveau atteint au 1^{er} janvier 2005 (55,0 M€).

III-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A-Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont égales à 68.999.806 € au BP 2017 contre 68.955.310 € au BP 2016 (+0,1%), soit une hausse limitée à moins de 50.000 euros.

Les charges de personnel (traitements bruts et cotisations sociales) évoluent de +1,4% de BP/BP, soit une augmentation budgétaire de +519.800 €.

Pour les autres dépenses, la préparation du BP 2017 a été encadrée, comme cela a été indiqué dans le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire au Conseil Municipal, par une stricte limitation de nos dépenses de gestion courante.

Enfin, et dans l'attente de connaître le montant réel du FPIC pour l'exercice 2017, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le montant inscrit au BS 2016, soit une somme prévisionnelle de 660.000 €.

1) La présentation des dépenses par nature

a) Les charges de personnel

Ces dépenses sont égales à 36.491.200 au BP 2017 contre 35.971.400 € au BP 2016, soit une hausse de +519.800 € correspondant à une variation BP/BP de +1,4%.

Comme les années précédentes, les crédits de personnel n'ont été inscrits que pour les emplois budgétaires pourvus au 31 octobre 2016 et en tenant compte de la revalorisation annoncée de +0,6% au 1er février 2017 du point d'indice de la Fonction Publique. Pour mémoire, après 5 «années blanches» (2011-2015), une 1ère augmentation du point d'indice avait été égale à +0,6% au 1er juillet 2016. Le cumul de ces deux augmentations (+1,2% au total en 2 temps) représente en effet en année pleine de +0,400 M€ dès 2018.

La hausse limitée de BP/BP (+1,4%) de ces dépenses (52,3% des dépenses de fonctionnement) s'explique par les 3 éléments suivants :

1° la revalorisation indiciaire de +0,6% du point d'indice de la Fonction Publique au 1er février 2017 qui représente un coût budgétaire supplémentaire de +200.000 € en 2017.

2° le coût des élections prévues au BP 2017 pour 270.000 € à raison de 4 tours de scrutin (élections présidentielles en mai 2017 et élections législatives en juin 2017)(0 en 2016).

3° la majoration des charges de personnel au titre des accueils de loisirs pour 2017 qui doit être majorée de +80.000 € en fonction des réalisations budgétaires de l'exercice 2016 : 2,650 M€ au BP 2017 contre 2,570 M€ au BP 2016 (+3,1%) dans le cadre des conséquences de la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre en septembre 2014 et de la forte hausse de la fréquentation constatée sur les mercredis scolaires notamment.

Pour mémoire, l'évaluation du coût réel de cette réforme en année pleine sur 2016 avait été estimée à environ +450.000 euros au BP 2016 (charges de personnel) sur l'ensemble des temps d'accueil (extrascolaire et périscolaire).

Enfin, la provision annuelle au titre du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour les avancements de grades et d'échelons est quant à elle égale à +190.000 € pour 2017 (+200.000 € au BP 2016) dont 50.000 € pour les avancements de grades et 140.000 € pour les avancements d'échelons.

Comme les années précédentes, les crédits de personnel seront ajustés au plus près des besoins réels de l'exercice 2017 en DM1 de décembre 2017 afin de tenir compte des éventuelles mesures réglementaires et des recrutements intervenus en cours d'année sur postes vacants, en particulier les mesures de reclassement liées au PPRC (Parcours professionnels carrières et rémunérations)(PPCR) dont les décrets d'application pour les catégories A et B ne devraient paraître seulement qu'au début de 2017.

b) Les autres dépenses de gestion courante

Ces dépenses représentent un total de 20.583.096 € au BP 2017 contre 24.371.400 € au BP 2016 (-15,5%).

Cette baisse n'est qu'apparente puisqu'elle est directement liée au transfert effectif à compter du 1^{er} janvier 2017 de la compétence «déchets ménagers et assimilés» de la commune à l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois imposé par la loi NOTRe (article L.5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). A périmètre budgétaire constant, ces dépenses sont en hausse de +1,7%.

Dans la mesure où la recette de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est pour l'instant restée au niveau des communes ex. isolées (9 communes sur 13 pour le T10) puisque la loi prévoit une période transitoire d'au maximum 5 ans (1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020) pour instituer une TEOM intercommunale, les communes remboursent à l'EPT ParisEstMarne&Bois les dépenses directement supportées par l'EPT dans le cadre d'une convention annuelle de reversement de TEOM dont le montant est arrêté à l'euro près à celui des dépenses supportées par l'EPT pour le compte de chaque commune concernée.

Cette dépense d'un montant prévisionnel de 4,200 M€ pour l'exercice 2017 est budgétairement inscrite en atténuation de produits et non plus en charges à caractère général. Ce reversement conventionnel de fiscalité (TEOM) fera l'objet d'une délibération spécifique inscrite à l'ordre d'un prochain Conseil Municipal.

Ces dépenses se décomposent en :

1° Charges à caractère général 14.454.200 €

Les crédits «fournitures et petits équipements» des services municipaux ont été simplement reconduits au projet de BP 2017 par rapport au BP 2016 (Norme 0% en valeur). Les crédits affectés aux fluides des bâtiments communaux (eau, électricité et chauffage) ont été réajustés sur la base des facturations constatées en 2016.

Un complément de crédits pour les fournitures correspondant aux travaux en régie sur les bâtiments communaux sera inscrit au BS 2017 pour 50.000 €.

2° Charges de gestion courante 6.128.896 €

Ces charges comprennent, notamment, les dépenses suivantes :

*** Subventions aux associations 3.558.474 €**
* Contingent prévisionnel d'incendie (0%)..... 950.000 €
* Participation communale pour les écoles privées..... 540.000 €
* Assemblée locale (-6,6%) 402.700 €
* Subvention au CCAS 330.000 €
Dont subvention d'équilibre..... 300.000 €
Dont reversement des concessions funéraires (1/3)..... 30.000 €
* Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 2017 165.000 €

S'agissant des dépenses d'intervention directe de la ville, toutes les actions de solidarité mises en place par la ville et le CCAS en faveur des personnes âgées ou défavorisées ou fragiles comme en direction des enfants et des jeunes de 3 à 25 ans, à savoir la réussite scolaire et l'épanouissement personnel par le développement de la pratique sportive pour tous seront bien évidemment poursuivies en 2017 sans aucune réduction des moyens financiers qui leur sont accordés.

Poursuivre la solidarité en faveur des personnes âgées ou défavorisées

Dans le cadre des actions de solidarité, je souhaite rappeler, ici, l'action quotidienne et particulièrement importante de la ville en direction des personnes âgées et des personnes fragiles ou en difficulté. La ville mène, en effet, un nombre important

d'actions de solidarité, soit directement à travers le budget communal, soit par le biais des actions mises en place par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Contribuer au maintien à domicile des personnes âgées et favoriser leur autonomie individuelle

Cette politique de solidarité envers les Maisonnais de plus de 65 ans repose notamment sur les dispositifs municipaux suivants :

- les actions destinées à favoriser leur maintien à domicile par le Service Municipal d'Aide à Domicile (aides ménagères et portage des repas à domicile),

En 2016, ce service a concerné 462 bénéficiaires (au 30 novembre 2016) au titre de l'aide ménagère à domicile et 177 bénéficiaires au titre du portage de repas à domicile pour un total de 33.630 repas livrés tout au long de l'année 2016, soit un total de 639 seniors maisonmais pour un montant de dépenses évaluées à 1,820 M€ en 2017.

- la mise en place de la téléalarme pour les personnes âgées ou à mobilité réduite qui souhaitent être reliées depuis leur domicile à un centre d'appel fonctionnant 24h/24h et qui traite les urgences,

Ce service concerne 337 bénéficiaires au 31 décembre 2016 grâce à la convention mise en place entre le Conseil Départemental du Val-de-Marne et le CCAS de Maisons-Alfort.

- les séjours de vacances proposés aux Maisonnais de plus de 65 ans et qui comprennent, également, depuis 2009, en complément des séjours organisés à l'étranger, un séjour en France réservé aux seniors maisonmais de plus 60 ans non imposables sur le revenu,

En 2016, deux destinations à l'étranger et un séjour en France, en collaboration avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV), ont été organisés. Au total, sur les 4 voyages organisés par le CCAS en 2016, ce sont **147 seniors maisonmais dont 29 seniors non imposables sur le revenu** pour le séjour organisé en France qui ont pu bénéficier de ces 4 voyages (2 séjours en Pologne, 1 croisière en Méditerranée et 1 séjour à Pornichet en Loire-Atlantique).

- l'organisation d'une très large palette d'activités de loisirs proposées à tous les retraités maisonmais dont l'animation est assurée dans les différents quartiers de la ville par les 5 espaces loisirs seniors (Charentonneau, Centre-Ville, Juilliottes, Liberté, Planètes) mais aussi l'animation par l'OMC du service Infos Retraités pour un montant de dépenses évaluées à 0,251 M€ en 2017.

- **l'organisation des repas de printemps et des goûters de Noël au Moulin Brûlé** auxquels sont invités autour d'un spectacle de qualité tous les Maisonnais âgés de plus de 65 ans dont l'organisation se déroule chaque année sur 4 jours en avril (repas de printemps) et sur 5 jours en décembre (goûters de Noël) pour concerner environ à chaque fois plus de 2.000 retraités maisonnaires en 2016.

Lutter contre l'exclusion des personnes les plus démunies ou en situation précaire

Dans ce cadre, la ville de Maisons-Alfort intervient auprès des personnes ou des familles les plus modestes, par l'intermédiaire du CCAS ou directement sur le budget communal, pour :

- **la fourniture de repas gratuits, la délivrance de bons alimentaires pour les personnes les plus en difficulté ou confrontées aux situations sociales les plus précaires, les secours d'urgence et les aides financières attribués toute l'année par le CCAS** aux Maisonnais les plus démunis pour un montant de 140.000 € en 2016 répartis sur les 2 dispositifs suivants :

* **les secours d'urgence qui représentent 76.300 € versés en 2016 à environ 417 familles maisonnaires** comprenant également des chèques alimentaires de première nécessité pour 26.300 € (251 familles maisonnaires).

* **les aides financières complémentaires qui représentent 63.800 € versés en 2016** pour les personnes âgées en situation de très grande précarité et les familles nombreuses maisonnaires non imposables sur le revenu.

- **le fonds d'aide à l'énergie** mis en place en partenariat avec le SIPPAREC qui intervient en complément du dispositif départemental mis en œuvre par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, **pour aider financièrement les familles les plus défavorisées à payer leurs factures d'électricité et de gaz** (CAP énergie et CAP familles nombreuses) représentant **un total d'aides versées de 46.600 € en 2016 par le CCAS pour 386 familles maisonnaires** (184 familles concernées par le CAP énergie et 202 familles avec 515 enfants pour le CAP familles nombreuses de plus de 2 enfants),

- **la participation active de la ville au financement du Fonds de Solidarité Habitat (FSH) mis en place au plan départemental par le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour 8.300 € en 2016** qui a permis en 2015 le financement de mesures d'accompagnement au logement (accès et maintien) pour 29 familles maisonnaires (16 pour l'accès au logement et 12 pour le maintien dans le logement) soit un total d'aides versées de 26.900 €.

Le FSH a également permis de financer pour les familles maisonnaïses les plus démunies des impayés d'énergie (électricité et gaz) et d'eau pour un montant de 40.460 euros en 2015 (378 aides accordées).

- l'aide financière et logistique apportée par la ville et le CCAS aux Restaurants du Cœur (19.000 €) et aux différentes associations sociales et caritatives subventionnées pour un total de 206.000 € en 2016,

Je proposerai, d'ailleurs, dans ce cadre, une augmentation de +10,5% de la subvention annuelle versée en 2017 aux restaurants du cœur du Val-de-Marne qui sera portée de 19.000 euros en 2017 à 21.000 euros en 2017.

- **la délivrance de repas gratuits ou à un tarif inférieur ou égal à 3,17 euros pour les personnes ou les familles en situation excessivement précaire** pour un total de 44.000 repas pour l'année 2016 (214 familles en 2016).

Pour continuer de mener à bien toutes ces actions en 2017 en faveur des Maisonnaïses les plus modestes, je proposerai, notamment, au prochain Conseil Municipal, dans le cadre du BP 2017, de **maintenir la subvention d'équilibre versée par la ville au CCAS à 300.000 €** afin de le conforter dans les missions qui sont les siennes, notamment les secours d'urgence et les aides financières et matérielles aux familles maisonnaïses les plus modestes.

Favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes maisonnaïses

Chacun connaît la priorité particulière donnée par la ville de Maisons-Alfort à l'école et en particulier à la mission essentielle de l'enseignement maternel et élémentaire qui doit être de former les enfants de Maisons-Alfort en futurs citoyens dans un objectif de réussite scolaire et de développement personnel.

Contribuer à la réussite de tous les élèves de 3 à 18 ans sur le temps scolaire et en dehors

Dans le cadre du projet de BP 2017 qui sera soumis au prochain Conseil Municipal, je proposerai comme tous les ans **une revalorisation de +2% de la dotation scolaire annuelle des crédits de fonctionnement de toutes les écoles maternelles et élémentaires communales** (13 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires) **qui accueillent chaque jour environ 4.661 élèves pour l'année scolaire 2016-2017 (1.864 élèves en maternelles et 2.797 élèves en élémentaires).**

Pour les écoles maternelles, cette dotation annuelle de fonctionnement par élève sera ainsi portée de 54,20 € en 2016 à 55,30 € en 2017.

Pour les écoles élémentaires, cette dotation annuelle de fonctionnement par élève sera ainsi portée de 55,10 € en 2016 à 56,20 € en 2017.

Un crédit supplémentaire par élève de 5,00 €, également revalorisé de +2%, continuera d'être attribué aux écoles communales situées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)(4 écoles maternelles et élémentaires Jules Ferry et Charles Péguy).

Ainsi, la dotation scolaire annuelle de fonctionnement par élève affectée aux 25 écoles maternelles et élémentaires représentera un montant total de 258 k€ en 2017 (101 k€ pour les écoles maternelles et 157 k€ pour les écoles élémentaires).

La ville continue, également, de financer les spectacles de Noël des enfants des écoles maternelles et élémentaires pour un montant total de 27 k€ en 2017. En outre, un livre est également offert par la ville à chaque enfant des écoles maternelles pour favoriser l'apprentissage de la lecture dès le plus jeune âge à partir d'une liste proposée par la section jeunesse de la médiathèque André Malraux.

La ville organisera, comme chaque année, 26 classes de découvertes en 2017 : 6 classes de neige, 6 classes de mer, 6 classes de nature et 8 classes de patrimoine. En 2016, 643 enfants ont, ainsi, pu partir en classe de découvertes grâce à l'action mise en œuvre par la ville en partenariat avec l'Education Nationale.

Les dépenses prévisionnelles des classes de découvertes sont égales à 0,494 M€ pour 2017.

Le dispositif des classes de découvertes sera complété, comme les années précédentes, pendant les vacances scolaires par les séjours de vacances (hiver, printemps et été) qui seront proposés à tous les jeunes maisonçais de 6 ans à 17 ans (7 séjours sont prévus pour être organisés en 2017 dont 2 séjours d'hiver, 1 séjour de printemps et 4 séjours pour l'été en juillet). **En 2016, 111 jeunes maisonçais de 6 à 17 ans ont pu profiter des séjours de vacances proposés par la ville.**

Les services offerts par la ville aux familles maisonçaises comprennent également **les accueils de loisirs sans hébergement le mercredi après-midi (avec la restauration du midi) et pendant les vacances scolaires** dans les différents centres de loisirs maternels et élémentaires **et les accueils pré-scolaires et post-scolaires** qui représentent un total de dépenses évaluées à 3,273 M€ en 2017.

Dans le cadre de l'accueil périscolaire, la ville a mis en place, depuis la rentrée scolaire de septembre 2012, un nouveau service d'accueil pour tous les enfants des écoles élémentaires, en prolongation du dispositif existant des « Contrats Bleus », **qui étend l'accueil des enfants de 6 à 11 ans de 17 heures 45 à 18 heures 30 tous les jours de la semaine scolaire** en proposant à un coût très bas (0,86 € par jour) des activités ludiques organisées par les éducateurs sportifs diplômés d'Etat de la ville.

Ce dispositif s'adresse aussi bien aux enfants qui sont inscrits aux «Contrats Bleus» qu'à ceux sortant de l'étude qui est organisée directement par les écoles élémentaires. Cette extension offre une plus grande souplesse aux parents qui travaillent, grâce à un dispositif d'accueil plus adapté à leur rythme de vie quotidienne et illustre clairement la **volonté de la Municipalité de continuer à répondre aux besoins des familles maisonnaïses** (720 enfants concernés pour une moyenne quotidienne de 156 enfants accueillis).

La ville organise, également, en juillet et en août, pour les enfants des écoles maternelles (grande section) et élémentaires, des **mini-séjours en camping** dans un centre équestre de Seine-et-Marne qui connaissent un grand succès auprès des jeunes maisonnaïses : 22 mini-séjours (11 pour les maternels et 11 pour les élémentaires) ont ainsi été **organisés en juillet et août 2016 pour un total de 259 enfants** dont 132 enfants de grande section de maternelle et 127 enfants des écoles élémentaires.

- **le soutien scolaire et la lutte contre l'exclusion scolaire** à travers le financement de l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)(4.500 € en 2017) **en direction des élèves maisonnaïses inscrits dans les établissements situés en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) ou en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP).**

Ainsi, l'AFEV a permis d'offrir un **soutien scolaire personnalisé à domicile**, tout au long de l'année, par des étudiants bénévoles à **30 élèves maisonnaïses sur l'année scolaire 2015-2016 en grande difficulté scolaire** et qui fréquentent les écoles Charles Péguy (3 élèves en maternelle et 9 élèves en élémentaire), Jules Ferry (7 élèves en élémentaire) et le collège Jules Ferry (11 collégiens) qui sont des établissements inscrits dans le réseau de réussite scolaire mis en place par l'Education Nationale,

- **la bourse de voyage scolaire versée aux familles maisonnaïses** afin de diminuer le coût pour ces familles des séjours **pour les enfants scolarisés dans des établissements d'enseignement secondaires (collèges et lycées) participant à des voyages scolaires** sur la base d'un forfait de 12,10 € par jour pour 2017 dans la limite de 2 à 5 jours. Cette bourse de voyage a concerné 332 collégiens et lycéens maisonnaïses en 2016 pour un total de 20.100 €.

- **les aides financières versées par la ville à travers les dispositifs jumelés des «bourses sport» et des «bourses culture» destinées aux jeunes de 7 à 17 ans de familles maisonnaïses modestes non-imposables sur le revenu afin de favoriser auprès de ces jeunes la pratique de disciplines sportives et culturelles** organisées par les associations maisonnaïses pour un total de 28.634 € en 2016 et 407 jeunes concernés (22.973 € pour 313 jeunes au titre de la «bourse sport» et 5.661 € pour 94 jeunes au titre de la «bourse culture»),

- **les activités de soutien scolaire proposées par l'OMC, dans le cadre des Maisons Pour Tous et des Centres Socio-Culturels implantés dans les différents quartiers de la ville**, complètent ce dispositif de lutte contre l'exclusion scolaire en proposant à tous les enfants maisonnaïses un accompagnement personnalisé à la scolarité par une aide méthodologique individualisée du CP à la 6^{ème}.

Le niveau particulièrement bas des tarifs municipaux appliqués aux participations familiales des services municipaux pour le secteur scolaire et périscolaire (restaurant scolaire, centres de loisirs, accueils du matin et du soir, classes de découvertes et séjours de vacances) renforce la cohésion des actions mises en place par la Municipalité.

Au-delà, la ville organise, également, la **fourniture de repas gratuits ou à ½ tarif pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires issus de familles particulièrement défavorisées** qui sont accueillis dans les restaurants scolaires pour un total d'environ 14.800 repas pour l'année scolaire 2015-2016, soit 3,3% du total des repas distribués, ce qui correspond à une prise en charge financière par la ville de **32.800 € au profit des familles concernées** (190 enfants dont 83 en maternelle et 107 en élémentaire) sur la base du prix de repas voté par le Conseil Municipal.

La ville participe également au **financement d'une nouvelle classe à horaires aménagés (CHAM) musicale à dominante vocale pour 4 années scolaires supplémentaires depuis la rentrée de septembre 2016 au collège Jules Ferry** (délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2016) à raison de 2 heures par semaine (3 heures par semaine en classe de 3^{ème}) pour un **coût total de 21.600 € pour les 4 années**.

- **la poursuite des projets «citoyens» et «éco-citoyens» en direction des écoles élémentaires,**

La ville continuera à organiser, en liaison étroite avec l'inspection académique, les projets «citoyens» et «éco-citoyens» pour l'année scolaire 2017/2018 en direction des écoles élémentaires volontaires.

Les projets thématiques mis en œuvre sur 2016/2017 par la ville regroupent, outre les ateliers citoyens et éco-citoyens (5 classes de CM1 et CM2), le permis piéton qui est généralisé à l'ensemble des classes de CE2 (25 classes dont les 3 classes spécialisées de l'école Saint-Exupéry), les ateliers d'éducation nutritionnelle développés autour de 4 ateliers pour les classes de CE2 (12 classes), les épreuves (théoriques et pratiques) de prévention routière pour toutes les classes de CM2 (23 classes), la prévention routière pour les classes de CP et de CE1 (20 classes) ainsi que la formation aux premiers secours pour les classes de CM1 et CM2 (23 classes).

A travers ces différents projets, la ville a pour objectif de faire prendre conscience aux enfants qui sont les futurs citoyens et les acteurs responsables de la société de demain que chaque individu est porteur d'une part d'intérêt général et qu'il est responsable du «bien-vivre» ensemble.

Tous ces projets thématiques concernent environ 1.500 enfants des écoles élémentaires (environ 60% des élèves élémentaires) et participent pleinement à l'épanouissement personnel de chaque enfant.

Toutes ces actions, sur le temps scolaire et en dehors du temps scolaire, concernent, directement ou indirectement, tous les jeunes maisonnaïses de 3 à 18 ans (petite section de maternelle à la terminale), soit un effectif scolaire d'environ 10.000 élèves pour l'année scolaire 2016-2017.

Ces actions intègrent également depuis mai 2016 la nouvelle ferme pédagogique ouverte au public et aux écoles maisonnaïses dans le cadre de projets pédagogiques proposés en collaboration avec l'école vétérinaire d'Alfort.

Le montant total des dépenses affectées au fonctionnement du secteur scolaire (écoles maternelles et élémentaires, restauration scolaire, sport scolaire) et périscolaire (centres de loisirs, animations sportives et séjours de vacances) sera égal à 14,260 M€ en 2017, soit 23,3% des dépenses de gestion courante de la ville pour l'année 2017.

Enfin, il faut rappeler que la ville a créé, par délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 17 octobre 2016, une nouvelle bourse pour accompagner financièrement les jeunes maisonnaïses âgés de 16 à 25 ans partant effectuer un stage obligatoire à l'étranger dans le cadre de leurs études ou de leur apprentissage.

Cette bourse à demander auprès du BIJ (Bureau Information Jeunesse) est d'un montant de 150 euros par mois dans la limite de 6 mois, soit une aide maximale de 900 euros qui pourra être sollicitée à deux reprises durant le parcours scolaire ou universitaire.

La Ville a également ouvert, en partenariat avec l'OMC, depuis mars 2016, un nouveau service à l'écoute des parents INFO-Parents au 83 rue Jean Jaurès qui est un lieu ressource pour accompagner les parents, de manière anonyme et gratuite, dans leurs questionnements et difficultés autour de la fonction parentale.

Poursuivre les nouveaux rythmes scolaires sans pénaliser financièrement les familles maisonnaies

Le projet de BP 2017 sera évalué comme le BP 2016 en dépenses pour tout le secteur scolaire et péri-scolaire (restauration scolaire, séjours de vacances et accueil péri-scolaire) en tenant compte du **coût en année pleine de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires pour 530.000 euros au projet de BP 2017 (+80.000 euros par rapport au BP 2016)(soit environ 110 euros par élève) avec la ½ journée d'enseignement supplémentaire fixée au mercredi matin depuis la rentrée de septembre 2014.**

Dans cette perspective, je souhaite rappeler que l'Association des Maires de France (AMF) avait initialement chiffré le coût moyen de cette réforme pour les communes à environ 150 euros par élève (maternelles et élémentaires).

Pour faciliter l'adaptation des familles aux nouveaux rythmes scolaires, la ville a maintenu les dispositifs d'activité existants antérieurement qui sont gratuits pour la quasi-totalité et qui concernent l'accueil pré et post scolaire, les centres de loisirs et les différentes activités éducatives, sportives et culturelles proposées aux enfants pendant le temps scolaire et hors du temps scolaire.

Pour la journée du mercredi qui comprend, désormais, une ½ journée d'enseignement supplémentaire le matin, l'accueil en centres de loisirs en semaine scolaire a lieu l'après-midi. Ces centres de loisirs débutent à 12h et comprennent la restauration du midi et l'encadrement des activités de l'après-midi dans les différents lieux d'accueil avec un tarif inférieur à celui existant pour la journée compte-tenu de l'amplitude horaire moindre. La journée complète d'accueil en centres de loisirs continue d'être organisée pendant les vacances scolaires.

Un nouvel accueil gratuit a été mis en place depuis la rentrée de septembre 2014 tous les mercredis scolaires de 12h à 12h30 pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires qui ne sont pas inscrits aux centres de loisirs du mercredi après-midi afin de permettre aux parents d'avoir le temps de venir chercher leurs enfants avant le déjeuner.

Pour rappel, l'organisation de la semaine scolaire est désormais la suivante :

Lundi au vendredi (hors mercredi)

- l'accueil pré-scolaire du matin de 7h30 à 9h (au tarif inchangé de 0,86 € par jour pour les enfants arrivant avant 8h et gratuit pour les enfants arrivant après 8h),
- le temps scolaire du matin de 9h à 12h,
- la restauration de la pause méridienne de 12h à 14h,
- le temps scolaire de l'après-midi de 14h à 16h15,

- l'accueil post-scolaire du soir de 16h15 à 18h30 pour les enfants des écoles maternelles (au tarif inchangé de 0,86 € par jour),
- les contrats bleus (gratuits) ou les études (organisées par les écoles) pour les enfants des écoles élémentaires de 16h15 à 17h45,
- l'accueil post-scolaire du soir de 17h45 à 18h30 pour les enfants des écoles maternelles (au tarif inchangé de 0,86 € par jour) et pour les enfants des écoles élémentaires après les contrats bleus de 16h15 à 17h45.

Mercredi

- l'accueil pré-scolaire du matin de 7h30 à 9h (au tarif inchangé de 0,86 € par jour pour les enfants arrivant avant 8h et gratuit pour les enfants arrivant après 8h),
- le temps scolaire du matin de 9h à 12h,
- un accueil gratuit de 12h à 12h30 pour tous les enfants non-inscrits aux centres de loisirs du mercredi après-midi,
- le centre de loisirs du mercredi après-midi comprenant la restauration du mercredi midi de 12h à 18h30 pour les centres maternels et de 12h à 18h pour les centres élémentaires.

Cette nouvelle organisation de la semaine scolaire et périscolaire est destinée à offrir la réponse la plus adaptée possible aux enfants des écoles communales et à aider les familles maisonnaïses dans leur vie quotidienne.

Favoriser l'épanouissement des jeunes maisonnaïses par le développement de la pratique sportive individuelle

La ville a également développé et mis en place, depuis de nombreuses années, une politique sportive permettant aux enfants et aux jeunes de 3 à 25 ans de s'exercer à la pratique de nombreuses disciplines encadrées par des moniteurs sportifs diplômés d'Etat. Outre l'épanouissement personnel, ces actions contribuent, également au développement de comportements civiques et à l'insertion sociale des jeunes.

Toutes ces actions sont entièrement gratuites pour les familles maisonnaïses et sont organisées pendant et en dehors du temps scolaire.

Ces actions au nombre de 9 concernent :

- **le «Bébé Gym»** à destination des enfants de 3 à 6 ans scolarisés dans les écoles maternelles de la ville et organisé tous les samedis matins (mercredi après-midi au Gymnase Pompidou) depuis la rentrée scolaire de 2014 (sauf pendant les vacances scolaires) sous la forme d'activités sportives ludiques par séance de 1 heure environ (622 enfants en 2016). Elle vise avec un succès constant à participer à l'épanouissement des enfants grâce au développement de leurs capacités psychomotrices dans un espace ludique et sportif sécurisant,

- **les «Contrats Bleus»** à destination des enfants de 6 à 11 ans scolarisés dans les écoles élémentaires de la ville et organisés toute la semaine (à raison de 2 fois par semaine pour chaque enfant)(sauf le mercredi et les vacances scolaires) pendant l'année scolaire de 16h15 à 17h45 (1.555 enfants en 2016),
- **le «Sport Cité»** à destination des collégiens et des lycéens de 12 à 18 ans organisé toute la semaine du lundi au vendredi (sauf pendant les vacances scolaires) pendant l'année scolaire de 16h30 à 18h00 dans les gymnases municipaux (307 jeunes en 2016),
- **le «Sports Loisirs Jeunes»** à destination des jeunes maisonnaïes de 16 à 25 ans organisé une fois par semaine (sauf pendant les vacances scolaires) le soir en semaine et le samedi matin autour d'animations sportives mises en place dans les gymnases municipaux (130 jeunes en 2016),
- **le «Sports Loisirs Quartiers»** à destination des jeunes maisonnaïes de 6 à 18 ans pendant les vacances scolaires (hiver, printemps et toussaint) dans les différents équipements sportifs municipaux (stades et gymnases) et hors de la ville (1.605 jeunes en 2016),
- **l'«été chaud»** à destination des jeunes maisonnaïes de 6 à 18 ans en juillet et en août dans les différents équipements sportifs communaux (stades et gymnases)(777 jeunes en 2016). Les activités proposées fonctionnent sur le principe des portes ouvertes en associant les disciplines pratiquées tout au long de l'année à la découverte de nouveaux sports,
- **le «Sport à l'École»** organisé dans chaque école élémentaire de la ville (du CP au CM2) pour les enfants de 6 à 11 ans sur la base d'une heure par semaine et par classe tout au long de l'année scolaire au moyen de la mise à disposition d'éducateurs sportifs diplômés d'Etat pour des disciplines sportives spécifiques (2.676 enfants en 2016),
- **l'enseignement de la natation au centre aquatique Arthur Hévette** pour les élèves des écoles élémentaires (6 à 11 ans) de la ville tout au long de l'année scolaire (environ 1.100 enfants en 2016),
- **l'aménagement du temps de l'enfant (ATE)** qui permet aux enfants des écoles élémentaires (6 à 11 ans) de bénéficier d'ateliers sportifs pendant l'année scolaire sur la pause méridienne entre 11h30 et 13h30 (689 enfants en 2016).

Soit un total de près de 9.500 enfants et jeunes maisonnaïes âgés de 3 ans à 25 ans bénéficiaires de ces différentes activités sportives gratuites en 2016.

L'ensemble des actions réalisées au titre du «sport pour tous» (sport scolaire et animations sportives de quartier) représente un montant prévisionnel de 1,195 M€ en 2017.

Conforter l'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans

La ville continuera en 2017 à accorder un effort tout particulier pour les équipements de la petite enfance (crèches et haltes-garderies) existants à Maisons-Alfort.

Au 1^{er} janvier 2017, notre ville dispose d'une capacité d'accueil de 9 crèches et haltes-garderies municipales (4 crèches et 5 haltes-garderies) à raison de :

- **3 crèches collectives municipales** qui offrent 142 places d'accueil aux jeunes enfants (60 places pour les crèches collectives Charles Perrault et la Ruche et 22 places pour la crèche multi-accueil des Petites Abeilles),
- **1 crèche familiale municipale à la Maison de l'Enfant** d'une capacité d'accueil de 110 places depuis la rentrée de septembre 2015 (90 places en accueil familial et 20 places en accueil collectif),

Soit 252 places d'accueil (162 en accueil collectif et 90 en accueil familial) en crèches municipales complétées par 275 places d'accueil (275 en accueil collectif) pour les 5 crèches collectives départementales existant à Maisons-Alfort (Koenig, Liberté et Perpignan d'une capacité chacune de 60 places, Paul Vaillant-Couturier d'une capacité de 50 places et Soleil d'une capacité de 45 places), **soit un total de 527 places en crèches.**

Le dispositif municipal d'accueil de la petite enfance est complété par **5 haltes-garderies municipales :**

- la halte-garderie des Juilliottes (15 places),
- la halte-garderie Liberté (15 places),
- la halte-garderie des Petits Mousses (20 places),
- la halte-garderie de la Maison de l'Enfant (20 places),
- la halte-garderie du multi-accueil des Petites Abeilles (8 places).

Soit un total de 78 places en haltes-garderies et un taux d'équipement de 1 halte-garderie pour 10.000 habitants.

La capacité d'accueil des structures municipales de la petite enfance s'élève ainsi à 330 places (252 en crèches et 78 en haltes-garderies) à laquelle s'ajoute le réseau des assistantes maternelles agréées indépendantes (228 en activité en 2015) sur Maisons-Alfort coordonné par le Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Le taux d'équipement de la ville de Maisons-Alfort est donc de 527 places d'accueil en crèches (collectif et familial) sur 2.144 enfants de moins de 3 ans (Source INSEE 2013), soit environ 24,6 places d'accueil en 2016 (19,4 en accueil collectif et 5,1 en accueil familial) pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Le nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant était seulement en **moyenne nationale de 17,3 places en 2015** pour la France entière (dont 14,7 en accueil collectif, 1,9 en accueil familial et 1,3 en micro-crèche ou crèche parentale)(Source : L'accueil du jeune enfant en 2015 Données statistiques Rapport 2016 Observatoire National de la Petite Enfance CNAF), **soit une différence de +7,3 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans pour la ville de Maisons-Alfort en 2015 (24,6 contre 17,3).**

Au total, la ville dispose de 17 lieux d'accueil dédiés à la petite enfance sur toute la commune en intégrant les 5 crèches collectives départementales, le Relais Assistantes Maternelles, la ludothèque de la Maison de l'Enfant et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Les dépenses affectées au fonctionnement des équipements municipaux de la petite enfance sont évaluées à 5,888 M€ en 2017.

Offrir au plus grand nombre des équipements sportifs de qualité pour promouvoir la pratique associative ou individuelle

Les Maisonnais peuvent pratiquer la discipline sportive de leur choix dans les nombreux équipements sportifs municipaux répartis dans tous les quartiers de la ville. Ces équipements sportifs sont accessibles pour tous les Maisonnais dans le cadre d'une pratique individuelle libre ou des activités proposées par les clubs sportifs associatifs de la commune.

La ville de Maisons-Alfort dispose ainsi en 2017 des équipements sportifs suivants :

- 1 centre aquatique (3 bassins),
- 1 Palais des Sports d'une capacité de 650 places,
- 8 gymnases municipaux dont le Palais des Sports,
- 3 stades municipaux avec 3 terrains de football (dont 2 pelouses synthétiques pour la pratique du football au stade Cubizolles et au stade Delaune),
- 9 salles de sport spécialisées (3 salles de judo, 5 salles de musculation et 1 salle d'escrime),
- 6 plateaux d'évolution multisports,
- 1 piste d'athlétisme et des aires de lancer et de saut au stade Delaune,
- 19 courts de tennis dont 10 couverts en hiver et 6 couverts en été,
- 1 mini-golf.

Sur la durée du mandat municipal 2008-2014, l'ensemble des installations sportives des deux stades Cubizolles et Delaune aura été rénové et modernisé pour offrir au mouvement sportif maisonnaïse le meilleur confort d'utilisation possible.

Les dépenses affectées au fonctionnement des équipements sportifs municipaux (gymnases, stades et centre aquatique) sont évaluées à 3,694 M€ en 2017.

Permettre à tous les Maisonnaïse de bénéficier d'équipements culturels variés et adaptés à tous les âges

Dans le domaine culturel, la ville offre, également, à tous les Maisonnaïse des équipements culturels et socio-culturels adaptés à tous les âges et répartis dans tous les quartiers de la ville, soit un total de 15 équipements à travers :

- le **Conservatoire municipal de musique de danse et d'art dramatique Henri Dutilleux** qui accueille un total de 774 élèves (enfants et adultes) pour l'année scolaire 2016-2017 autour d'une large palette d'activités musicales et du spectacle vivant (danse et art dramatique).

- **les deux théâtres municipaux : le Théâtre Claude Debussy et le NECC** qui proposent chaque année un large choix de spectacles vivants et musicaux variés pour tous les publics, y compris une programmation annuelle pour le jeune public et **dont la programmation a été élargie depuis mars 2016 au cinéma numérique dans le cadre du Ciné-Debussy et qui a vu sur l'année 2016 près de 10.000 entrées pour ce nouveau service culturel offert aux Maisonnaïse.**

Cette nouvelle activité culturelle permet ainsi aux Maisonnaïse de profiter d'une salle de cinéma de proximité qui leur permet de voir tous les films récents avec une programmation adaptée (mercredi et dimanche) et à un tarif très modique de 6 euros (hors tarifs réduits).

- **la médiathèque André Malraux, ses 2 bibliothèques annexes du quartier du centre et du quartier de Charentonneau** dont le dispositif est complété par le bibliobus municipal qui va directement à la rencontre des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires mais également des Maisonnaïse dans les différents quartiers de la ville.

- **les 8 équipements de quartier gérés par l'Office Municipal de la Culture (OMC)** : le centre culturel de Charentonneau, la Maison pour Tous d'Alfort, la Maison pour Tous Pompidou, le centre socio-culturel de la Croix des Ouches, le centre socio-culturel Liberté, le centre socio-culturel des Planètes, l'espace multimédia du square Dufourmantelle et le Mille Club.

- **le musée d'histoire locale au château de Réghat.**

- et le Moulin Brûlé.

Les dépenses affectées au fonctionnement des équipements culturels et de quartiers municipaux (centres socio-culturels et Maisons pour Tous) sont évaluées à 5,988 M€ en 2017.

Favoriser l'intégration professionnelle et la recherche d'emploi pour tous les Maisonnais

Dans la conjoncture économique difficile que connaît notre pays et notre département, la ville maintiendra toutes ses actions dans le domaine des interventions économiques à travers les moyens financiers qui sont accordés à :

- l'aide aux Maisonnais en situation de recherche d'emploi ou d'une formation par le financement de la Mission Locale, d'Accueil-Emploi et du Bureau Information Jeunesse (BIJ) pour un montant de subventions municipales prévisionnelles de 0,574 M€ en 2017.

La Mission Locale intercommunale pour l'emploi et la formation des jeunes de 16 à 25 ans créée en 1990 et Accueil-Emploi créée en 1996 sont des structures municipales qui ont pour but de proposer des services complémentaires à ceux du Pôle Emploi par un suivi et un accompagnement individualisé de tous les Maisonnais en recherche d'emploi.

En 2016, la Mission Locale située 83 rue Victor Hugo à Maisons-Alfort qui intervient sur 4 communes (Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés) a permis de suivre et d'accompagner 1.054 jeunes de 16 à 25 ans (45% de Maisonnais) dont 509 nouveaux inscrits qui ont pu bénéficier d'un accueil et d'un suivi personnalisé.

Accueil-Emploi située au 137 bis avenue du Général Leclerc offre aux demandeurs d'emploi maisonçais âgés de plus de 26 ans un service municipal complémentaire à celui de Pôle Emploi. Le public suivi bénéficie d'un accueil personnalisé et d'un suivi individualisé, de mises en relation sur des offres d'emploi, de rencontres passerelles sur les offres en nombre et d'un accès à la presse et à internet. Cette structure a accueilli 532 Maisonnais nouvellement inscrits en 2016.

Les missions obligatoires de cette structure seront élargies à la nouvelle garantie Jeunes pour les 16-25 ans instituée par la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

Le BIJ (Bureau Info Jeunes) a quant à lui fait l'objet en 2014 d'un transfert dans de nouveaux locaux d'accueil agrandis et rénovés au 6 bis avenue de la République pour

un meilleur confort et une amélioration du service rendu aux jeunes Maisonnais. Cette structure qui s'inscrit dans le cadre du Réseau National de l'Information Jeunesse propose un ensemble de services très complet (recherches de jobs d'été ou à temps partiel, stages, séjours linguistiques, aide à la formation et à la réorientation, passeport Baby-sitting et passeport Junior@Senior).

- **la participation communale au Fonds Municipal d'Aide aux Jeunes** destinée à soutenir financièrement les projets d'insertion des jeunes maisonnais dont l'affectation est gérée par la Mission Locale (**9.200 € en 2017**),

A ces actions, s'ajoutent les **différents cours de promotion sociale pour adultes organisés par la Caisse des Écoles à l'école élémentaire Péguy et au Lycée Professionnel Paul Bert (307 adultes inscrits pour l'année scolaire 2016-2017** dont 165 à l'école élémentaire Péguy pour les enseignements théoriques et 142 la préparation aux concours administratifs et au Lycée Paul Bert pour les enseignements professionnels et les langues vivantes) à des tarifs très bas (10 € par an pour les cours à l'élémentaire Péguy et 35 € par an pour les cours au Lycée Paul Bert). **Ces tarifs votés par la Caisse des Écoles sont sans augmentation depuis le passage à l'euro en 2002.**

La ville engagera, au titre de la formation continue, un budget annuel de près de 0,107 M€ en 2017 pour rémunérer les différents intervenants aux cours de promotion sociale pour adultes.

Poursuivre activement la rénovation qualitative des logements sociaux de la commune

Au-delà du financement des actions du Bureau Municipal du Logement pour 0,223 M€ en 2017, la ville continuera de mener, comme les années précédentes, un rôle structurant par une politique active et constante d'incitation à l'entretien régulier et à la rénovation de tous les logements sociaux de la ville par l'OPH Maisons-Alfort Habitat mais aussi par les 15 autres bailleurs sociaux présents sur le territoire communal en intervenant régulièrement et activement auprès d'eux.

En juin 2016, notre ville comptait 8.072 logements sociaux et intermédiaires (25,73% de logements sociaux) dont plus de 1/3 (33,56% soit 2.709) étaient directement gérés par l'OPH Maisons-Alfort Habitat qui a réalisé un total de 9,8 M€ de travaux d'entretien renforcé et de rénovation de ses logements depuis 2008.

Cette politique volontariste se traduit, également, par le maintien de loyers particulièrement modérés particulièrement pour les logements sociaux de type PLUS (anciennement PLA) appartenant à l'OPH Maisons-Alfort Habitat comparativement aux autres communes du département du Val-de-Marne.

Les programmes de travaux de modernisation et de rénovation réalisés par l'OPH Maisons-Alfort Habitat ont principalement concerné en 2016 :

En investissement

- * La réfection des complexes iso-étanches des terrasses et mise en sécurité des résidences Curie, Berlioz I (4 à 7 square Berlioz) et Berlioz II (8 à 11 square Berlioz),
- * Le remplacement des menuiseries extérieures et occultations de la résidence rue des Bretons (2 à 6, 9 et 13 rue des Bretons),
- * Le remplacement de l'interphonie de la résidence des Planètes (1 à 11 impasse Saint-Maur et 2-4 rue Danielle Casanova) et la création d'une interphonie à la résidence Parmentier (15bis rue Parmentier),
- * La création d'un réseau internet par bornes WIFI dans les résidences A et B de l'Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort,
- * La rénovation des aires de jeux de la résidence Berlioz I (1,2 et 3 square Berlioz),
- * Le remplacement des portes de halls des résidences Curie (2 rue Curie, 18 avenue du Général Leclerc), Bourgelat (8 rue Bourgelat, 6 allée du Hameau d'Alfort), Renault (22 rue Eugène Renault), accompagné du remplacement de l'interphonie pour les deux dernières résidences),
- * Le remplacement des portes donnant accès aux caves des tours de la résidence Berlioz I (1,2 et 3 square Berlioz),
- * Le remplacement de l'armoire de commande et des boîtes à boutons de l'ascenseur de la résidence située 128bis rue Jean Jaurès,
- * Le réaménagement des anciens locaux encombrants sur les résidences Marceau (2 à 20 rue Marceau) et des Planètes.

En travaux de gros entretien

- * La réfection des halls des résidences Parmentier (15bis rue Parmentier) et Berlioz III «Arpège» (70-72 rue Victor Hugo),
- * La remise en peinture des parties communes de la résidence B de l'Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort,
- * La réfection des balcons de la résidence Berlioz III ILN (74-76 rue Victor Hugo),
- * La remise en peinture du parking de la résidence Juilliottes I (les Saules) et la réfection des enrobés du parking de la résidence Berlioz III (8 à 18 square Berlioz),
- * La remise en peinture des parties communes et la réfection des plateformes extérieures destinées à recevoir les containers de la résidence Gambetta (135 à 145 avenue du Général Leclerc),
- * La remise en peinture des halls de la résidence Liberté (72 à 88 avenue de la Liberté).

Ces travaux de réhabilitation sont complétés par une politique active de constructions neuves et d'acquisitions-améliorations de logements sociaux pour un montant total de 5,5 M€ sur 2016.

Depuis 2012, la ville est, également, intervenue activement, dans le cadre du droit de préemption urbain renforcé voté par le Conseil Municipal, pour acquérir un certain nombre d'appartements privés dans le secteur immobilier diffus revendus à prix coûtant à l'OPH Maisons-Alfort Habitat et qui sont destinés, après travaux de rénovation, à être transformés en logements locatifs afin d'accroître l'offre de logement social sur la ville.

Cette procédure est renforcée, depuis 2013, par l'exercice du droit de préemption urbain à Maisons-Alfort Habitat sur des ensembles identifiés participant ainsi à la lutte contre le «mal-logement», l'habitat insalubre et la pratique des «marchands de sommeil» tout en concourant au développement du parc locatif social.

Dans ce cadre, cette politique d'acquisition et de transformation de logements anciens en logements sociaux conventionnés totalement rénovés et remis aux normes après travaux réalisés par Maisons-Alfort Habitat a permis en 2016 :

*** une opération d'acquisition-amélioration de 25 logements sociaux PLS dans l'immeuble situé au 13 rue Parmentier pour un coût de 3,2 M€,**

* l'acquisition sur l'exercice 2016 de 8 logements situés au 2-4-6 rue Ernest Renan, 85 avenue du Général Leclerc, 19 rue Henri Regnault, aux 32 et 34 rue Bourgelat, et 135 rue Marc Sangnier.

De plus, l'OPH Maisons-Alfort Habitat a achevé en 2016 la construction une petite résidence de 5 logements sociaux PLUS dans l'immeuble situé au 29 rue de Belfort pour un coût de 1,470 M€. Cette nouvelle résidence inaugurée en janvier 2016 s'intègre parfaitement aux maisons voisines grâce à son architecture harmonieuse située à mi-chemin entre l'habitat collectif et la résidence pavillonnaire avec les dernières normes environnementales et de confort.

Par ailleurs, en matière de développement de l'offre sociale nouvelle, l'OPH Maisons-Alfort Habitat prévoit sur l'année 2017 les opérations suivantes :

1° la création d'un EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées) de 70 logements PLS au 2 rue du Soleil pour un coût prévisionnel actualisé de 9,6 M€,

2° la construction d'un ensemble immobilier au 30 avenue de Verdun comprenant 50 logements sociaux (34 PLS et 16 PLUS) au coût prévisionnel actualisé de 9,6 M€, une pension de famille de 30 logements PLAI au coût prévisionnel actualisé de 3,7 M€ et un Foyer d'Aide Médicalisé (FAM) de 40 places au coût prévisionnel actualisé de 10,4 M€, soit une opération total de 23,7 M€,

3° le début des travaux de construction de 5 logements PLS au 74 avenue Joffre pour un coût prévisionnel de 1,5 M€,

4° la réalisation des études techniques et la démolition des bâtiments situés au 5-7 et au 20 rue Charles Martigny dont le coût d'acquisition foncière de 7,3 M€ pour une surface totale de 12.445 m² a fait l'objet d'une garantie communale d'emprunt.

Poursuivre une politique incitative à la rénovation et à la mise aux normes des logements privés

Enfin, la ville a également financé les aides versées aux propriétaires bailleurs ou occupants au titre des travaux de rénovation de logements privés (collectifs et individuels) dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du quartier d'Alfort et du quartier du centre-ville.

Pour l'OPAH du quartier d'Alfort, un montant de 0,335 M€ de subventions a été versé à 238 propriétaires entre 1998 et 2003.

Pour l'OPAH du centre-ville, un montant de 0,270 M€ de subventions a été versé à 418 propriétaires entre 2005 et 2013.

La ville a ainsi versé un total de 605.000 de subventions pour ces deux OPAH.

Après l'étude opérationnelle réalisée en 2015 et le lancement en 2015 d'une nouvelle OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration e l'Habitat) dans le quartier d'Alfort/Charentonneau autour de la place Dodun de Keroman en partenariat avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile-de-France (DRIHL-IDF)(ex Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ANAH)(Délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2015), la ville commencera à verser en 2017 aux propriétaires concernés les premières subventions d'investissement pour un budget prévisionnel sur la période 2016-2020 de 0,300 M€.

c) Les atténuations de produits

Ces dépenses sont égales à 10.960.010 € au BP 2017 contre 7.390.010 € au BP 2016.

Elles intègrent, désormais, à partir de 2017, le reversement conventionnel de TEOM au titre du transfert de cette compétence et des dépenses correspondantes (hors personnel communal mis à disposition) de la commune à l'EPT ParisEstMarne&Bois. Seules les dépenses correspondant au strict périmètre obligatoire de la compétence et actée par la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) font l'objet d'un remboursement à l'EPT.

Ces dépenses comprennent :

*** FNGIR 2017 6.100.010 €**

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a été institué dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale mise en œuvre en 2011 et qui a vu :

1° le transfert de la part départementale de taxe d'habitation aux communes et aux intercommunalités à fiscalité propre en fonction de la situation juridique existant au 1er janvier 2011. Les communes isolées ont obtenu le transfert du taux départemental d'imposition de taxe d'habitation alors que ce taux était transféré aux EPCI à fiscalité propre pour les communes en situation d'intercommunalité.

2° le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET), impôt économique local qui concerne les entreprises industrielles et commerciales, les commerçants, les artisans et les professions libérales.

Ce fonds de garantie individuelle des ressources attribue une dotation annuelle aux communes «perdantes» ou effectue un prélèvement annuel sur les recettes fiscales pour les communes «gagnantes». Il est donc alimenté par les communes et les EPCI «gagnants» à la réforme et réparti entre les collectivités «perdantes» pour compenser leurs pertes de recettes fiscales puisque le versement du FNGIR est classé parmi les recettes fiscales.

La ville a fait l'objet d'un prélèvement annuel sur ses recettes fiscales de 6.100.010 € en 2016. Ce montant de 6,100 M€ est reconduit pour 2017 (chapitre 933).

*** Reversement de TEOM 2017 4.200.000 €**

Il s'agit d'un montant prévisionnel évalué à 4.200.000 € pour 2017 et qui fera l'objet d'une convention de reversement soumise pour approbation au Conseil Municipal. Pour mémoire, une première convention de reversement a fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2016 au titre de l'exercice 2016.

*** FPIC 2017 660.000 €**

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) a été créé par l'article 58 de la loi de finances pour 2012 qui pose les modalités de son fonctionnement (prélèvement et répartition). Le fonctionnement du FPIC repose sur des collectivités contributrices (versements) et des collectivités bénéficiaires (versements).

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), ce sont désormais les établissements publics territoriaux (EPT) qui constituent l'échelon de prélèvement ou de versement avec une répartition sur les communes membres.

Dans l'attente de connaître le montant définitif du prélèvement qui sera notifié à l'EPT ParisEstMarne&Bois en juin prochain pour être ensuite réparti financièrement entre les 13 communes membres de notre territoire, il est proposé conformément au débat d'orientation budgétaire 2017 d'inscrire à titre de précaution un montant de 660.000 € au BP 2017 à hauteur du montant prélevé en 2016 et qui a été ajusté au BS 2016.

d) Les charges financières

Elles sont prévisionnellement égales à 870.000 € au BP 2017 contre 1.120.000 € au BP 2016 (-250.000 €), soit une baisse de -22,3%.

Ce total comprend les intérêts financiers de la dette communale de l'exercice 2016 pour 800.000 €, une provision de 50.000 € pour les intérêts liés à la mobilisation de la ligne de trésorerie en 2017 et les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice 2017 pour 20.000 €.

Au total, l'annuité prévisionnelle de la dette communale (capital et intérêts) de l'exercice 2017 est donc égale à 4.810.000 €.

2) La présentation des dépenses par chapitre budgétaire

a) Les mouvements réels

Le total de dépenses de fonctionnement en mouvements réels pour un total de 68.999.806 € au BP 2017 (y compris les charges de personnel imputables à ces opérations) se décompose comme suit :

Administration générale (chapitre 920)..... 11.377.854 €

Ce chapitre comprend, principalement, les dépenses d'administration générale, les bâtiments et ateliers, le garage municipal, le service des relations publiques, les fêtes et cérémonies, les subventions aux associations (hors secteurs spécifiques tels que l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse, et les interventions sociales inscrits dans les fonctions correspondantes).

Sécurité et salubrité publiques (chapitre 921) 1.719.800 €

Ce chapitre regroupe les dépenses concernant principalement la police municipale, le contingent communal d'incendie versé pour la participation aux dépenses d'équipement et de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et le service municipal d'hygiène.

Faute d'information transmise à ce jour par la Préfecture de Police de Paris, le contingent communal d'incendie affecté au financement du budget de fonctionnement et d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) est évalué pour 2017 à hauteur du montant inscrit au BP 2016, soit 950.000 €.

Enseignement et formation (chapitre 922) 11.065.000 €

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses concernant les écoles communales (maternelles et élémentaires), la restauration scolaire, le sport scolaire et les classes de découvertes.

Les principales dépenses concernent :

- les écoles maternelles et élémentaires..... 5.819.500 €
- la restauration scolaire..... 4.040.100 €
- le sport scolaire..... 534.700 €
- les classes de découvertes (26 classes en 2017) 494.100 €

Culture (chapitre 923) 5.875.276 €

Ce poste regroupe toutes les structures municipales du secteur culturel, à savoir le Conservatoire municipal Henri Dutilleux, le Théâtre Claude Debussy, le NECC, la médiathèque André Malraux, le Musée d'histoire locale, le Moulin Brûlé et l'OMC.

Les principales dépenses concernent :

- l'OMC 1.499.800 €
- la médiathèque André Malraux et les bibliothèques annexes..... 1.474.500 €
- le conservatoire municipal Henri Dutilleux 1.161.500 €
- les théâtres maisonnis (Claude Debussy et NECC)..... 1.057.600 €

Sport et Jeunesse (chapitre 924) 8.087.072 €

Il s'agit de tous les équipements municipaux sportifs (gymnases, stades, tennis et centre aquatique Arthur Hévette), des centres de loisirs, des centres socio-culturels, des Maisons pour Tous, des centres de vacances et de l'ensemble des animations sportives organisées dans les différents quartiers de la ville.

Les principales dépenses concernent :

- les accueils de loisirs sans hébergement..... 3.103.600 €
- le centre aquatique Arthur Hévette..... 1.399.200 €
- les gymnases municipaux..... 1.561.400 €
- les stades et les équipements sportifs extérieurs 733.100 €

- les animations sportives de quartier 659.900 €
- les subventions aux associations sportives 403.802 €

Interventions sociales et santé (chapitre 925) 1.136.394 €

Ce chapitre intègre la subvention d'équilibre versée par la ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 300.000 € en 2017 (330.000 € au total avec le reversement de 1/3 du produit annuel des concessions funéraires), les actions de solidarité menées par la ville, du service d'accueil médical initial (SAMI) et le transport des élèves handicapés ainsi que les subventions attribuées aux associations à caractère social et humanitaire.

Hors CCAS, les subventions de fonctionnement attribuées aux autres associations à caractère social sont égales à 195.494 € au BP 2017.

Les moyens budgétaires attribués au CCAS (charges de personnel comprises) sont en hausse de +4,2% à 949.069 € pour 2017.

Famille (chapitre 926) 8.127.600 €

Les actions rattachées à ce chapitre concernent toutes les structures du secteur de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, Maison de l'Enfant), la ludothèque de la Maison de l'Enfant, le Relais Assistantes Maternelles et les services en faveur des personnes âgées, notamment le Service Municipal d'Aide à Domicile et le portage des repas en faveur des personnes âgées isolées ou à mobilité réduite.

Les dépenses principales concernent :

- les crèches et haltes-garderies municipales 6.057.200 €

Les principales structures municipales d'accueil des jeunes enfants en termes de moyens budgétaires (charges de personnel comprises) sont les suivantes :

*** la crèche familiale de la Maison de l'Enfant 2.160.300 €**

*** la crèche collective la Ruche 1.033.600 €**

* la crèche collective Charles Perrault 993.800 €

* les haltes-garderies municipales 823.400 €

* le multi-accueil des Petites Abeilles (crèche et halte-garderie) 550.000 €

- les services en faveur des personnes âgées 2.070.400 €

*** le service municipal d'aide à domicile (SMAD) 1.719.000 €**

* les services en faveur des personnes âgées 250.700 €

* le portage des repas à domicile 100.700 €

Logement (chapitre 927) 413.300 €

Il comprend les dépenses relatives à l'entretien courant du parc de logements privés de la ville (logements attenants aux groupes scolaires) pour 190.800 € et celles correspondant au personnel affecté au bureau municipal du logement pour 222.500 €.

Aménagement et environnement (chapitre 928)..... 12.935.100 €

Ce chapitre englobe toutes les dépenses communales relatives au service de la collecte et du traitement des ordures ménagères, de l'éclairage public, de l'urbanisme, de la voirie communale, des espaces verts et des opérations d'aménagement urbain.

Les principales dépenses concernent :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères 5.420.900 €
- l'entretien de la voirie communale..... 3.424.900 €
- l'entretien des espaces verts urbains..... 2.842.700 €
- l'éclairage public 780.000 €

Action économique (chapitre 929) 629.400 €

Il s'agit essentiellement des subventions versées à la Mission Locale intercommunale, le Bureau Information Jeunesse, le Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ) et l'association Accueil-Emploi pour 574.200 € en 2017.

La synergie entre ces différentes structures est destinée à améliorer et renforcer l'efficacité des dispositifs de lutte contre le chômage sur le territoire du bassin d'emploi (Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés pour ce qui concerne la Mission Locale intercommunale).

Ce chapitre regroupe également les dépenses correspondant au fonctionnement courant des parkings souterrains (Alfort et centre-ville) et des marchés alimentaires dont la gestion est confiée par délégation de service public à la société SEMACO pour un total de 43.700 €.

Opérations financières (chapitre 931) 873.000 €

Ces dépenses comprennent :

- * les intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2017 800.000 €
- * les intérêts des lignes de trésorerie de l'exercice 2017 50.000 €

- * les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice 2017..... 20.000 €
- * les frais et commissions bancaires divers..... 3.000 €

Impôts et taxes non affectées (chapitre 933)..... 6.760.010 €

Ces dépenses comprennent :

- * le FNGIR 2017..... 6.100.010 €
- * le reversement de TEOM 2017..... 4.200.000 €
- * le FPIC 2017 660.000 €

b) Les mouvements d'ordre

Le montant de dépenses de fonctionnement en mouvements d'ordre pour un total de 5.919.816 € au BP 2017 se décompose comme suit :

Transferts entre sections (chapitre 934) 865.000 €

Il s'agit de la dotation annuelle obligatoire de l'exercice 2017 pour les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élève à 865.000 €.

Virement à la section d'investissement (chapitre 939)..... 5.054.816 €

Il s'agit du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour équilibre du BP 2017.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice.

B-Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont égales à 74.919.622 € au BP 2017 contre 74.587.790 € au BP 2016 (+0,4%).

Elles sont constituées essentiellement des impôts et taxes pour 76% et des dotations et participations pour 16%, soit 92% de nos recettes de fonctionnement.

1) Les recettes fiscales

Les recettes fiscales (impôts et taxes) s'élèvent à 57,041 M€ dont 35,930 M€ au titre des taxes foncières et d'habitation (63%), 5,420 M€ au titre de la Taxe

d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et 1,500 M€ au titre des droits de mutation à titre onéreux (TAMO).

Le produit prévisionnel des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie) est ainsi évalué à 35,930 M€ pour 2017 contre 35,507 M€ pour 2016, soit une progression de +0,422 M€ (+1,2%) correspondant à la croissance totale de l'assiette imposable (croissance physique et croissance nominale) sans augmentation des taux d'imposition.

Cette croissance des bases imposables intègre la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives égale à +0,4% pour 2017 votée en LFI 2017.

Ces recettes fiscales seront ajustées au budget supplémentaire de l'exercice 2017 en fonction des bases d'imposition qui seront notifiées par la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne au moyen de l'état fiscal 1259-COM.

Au total, le produit fiscal prévisionnel inscrit à l'article 73111 du chapitre 933 «Impôts et taxes non affectées» est évalué à 35.930.000 € pour 2017 à raison de :

* Produit des 3 taxes (article 73111).....	35.930.000 €
Dont Taxe d'habitation	23.410.000 €
Dont Taxe foncière bâtie	12.500.000 €
Dont Taxe foncière non bâtie	20.000 €

Les taux d'imposition resteront fixés en 2017 à leur niveau de 2016 sans aucune augmentation à savoir :

Taxe d'habitation	22,09%
Taxe foncière bâtie	13,77%
Taxe foncière non bâtie	22,29%

La ville de Maisons-Alfort continuera d'avoir en 2017 des taux d'imposition nettement inférieurs aux moyennes nationale et départementale comme le montre le tableau suivant :

Taux communaux	Maisons-Alfort 2017	Moyenne Nationale 2015 (1)	Moyenne Départementale 2016 (2)
Taxe d'habitation	22,09%	24,19%	24,10%
Taxe foncière bâtie	13,77%	20,52%	20,88%

(1)-Moyenne nationale des taux communaux d'imposition 2015 (Etat de notification des taux d'imposition pour 2016)

(2)-Moyenne départementale des taux communaux d'imposition 2016 (47 communes)

Depuis 2016, ces recettes comprennent également l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) versée par la Métropole du Grand Paris en compensation des recettes de fiscalité économique transférées ainsi que l'ancienne part de DGF correspondant à la dotation de compensation de la part des salaires (DCPS) pour 13.093.465 €, soit 23% des recettes fiscales.

Le produit prévisionnel de la TEOM nécessaire à l'équilibre prévisionnel du service de collecte et de traitement des ordures ménagères est arrêté à 5.420.000 € en 2017.

Le taux de la TEOM n'a pas été augmenté depuis 2010 et restera identique en 2017 comme en 2016 à 5,93%. La recette fiscale correspondante sera ajustée au BS de l'exercice 2017.

Pour 2017, la recette de taxe additionnelle aux mutations onéreuses (TAMO) est évaluée comme au BP 2016 à 1.500.000 € et pourra être ajustée en cours d'exercice, comme les années précédentes, en fonction des encaissements mensuels réellement constatés.

Les autres recettes fiscales significatives sont constituées de la taxe sur l'électricité pour 800.000 €, des droits de place pour 150.000 € et des recettes de stationnement payant pour 130.000 €.

2) Les dotations et participations

Les dotations et participations attendues sont égales à 12,067 M€ (-5,5%).

Dans le cadre de la 3^{ème} et dernière année du plan VALLS de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités locales pour 2017, la recette prévisionnelle de DGF représente un montant attendu de 6,930 M€ en 2017, en baisse de -0,570 M€ par rapport au BP 2016.

La recette effective de DGF pour l'année 2017 sera ajustée au BS de l'exercice 2017 après la notification effective par la Préfecture du Val-de-Marne en avril prochain.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la ville est redevenue bénéficiaire en 2005 à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et qu'elle a encaissé un montant total de 2,950 M€ sur 12 ans (2005-2016) dont 262.771 € en 2016. L'évolution annuelle de cette dotation est gelée depuis 2008.

Une recette prévisionnelle de DSU de 260.000 € est donc inscrite en prévision au BP 2017.

La loi de finances pour 2017 introduit une réforme de la DSU qui consiste, notamment, à réduire le nombre de communes de plus de 10.000 habitants éligibles de $\frac{3}{4}$ (75%) à $\frac{2}{3}$ (66,7%)(article L.2334-18 CGCT). Dans l'hypothèse où la ville perdrait le bénéfice de la DSU en 2017, le montant sera donc ajusté au BS de l'exercice 2017 à hauteur de 90% (1^{ère} année du mécanisme de compensation), soit environ 235.000 euros.

Les autres dotations de fonctionnement attendues de l'Etat pour 2017 comprennent :

- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) 180.000 €
- la Dotation pour les titres sécurisés (CNI et Passeports) 15.000 €
- la Dotation de Recensement 12.000 €

Les allocations compensatrices de fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et contribution économique territoriale) versées par l'Etat pour l'année 2017 sont égales à 720.000 € et comprennent :

- les allocations compensatrices de taxe d'habitation 610.000 €
- les allocations compensatrices de taxes foncières..... 60.000 €
- les allocations compensatrices de TP/CFE..... 50.000 €

Les autres participations attendues par la ville représentent un montant de 3.950 M€ au BP 2017 et proviennent principalement de :

- **la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val-de-Marne pour 3,363 M€ au titre des actions menées en faveur de l'enfance et de la petite enfance** (crèches et haltes-garderies municipales, accueils de loisirs sans hébergement et centres socio-culturels),

Dans ce cadre, la CAF intervient à travers les deux dispositifs suivants :

- **le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)** qui finance les actions correspondant aux crèches et haltes-garderies municipales, les accueils de loisirs maternels et élémentaires et l'accueil pré et post scolaire pour un montant évalué prévisionnellement à **1,147 M€ au BP 2017** (1,086 M€ encaissé en 2016 au titre de l'exercice 2015),

- **la Prestation de Service Unique (PSU)** qui, en complément du CEJ, finance le fonctionnement des structures de la petite enfance (crèches et haltes-garderies municipales) mais également des accueils de loisirs et des centres socio-culturels pour un montant évalué à **2,216 M€ au BP 2017**.

- et du Conseil Départemental du Val-de-Marne pour 402.000 € au titre des actions en faveur des personnes âgées (Service Municipal d'Aide à Domicile) mais aussi dans le secteur scolaire (aide à la $\frac{1}{2}$ pension pour la restauration scolaire des collégiens), le

secteur social (suivi personnalisé et accompagnement des bénéficiaires du RSA) et dans le domaine sportif (Jeux du Val-de-Marne).

3) Les autres recettes

Les produits des services et du domaine, incluant les participations des usagers aux services municipaux, sont évalués à 5,168 M€ (+7,0%).

Les participations familiales sont estimées sur la seule base de la fréquentation réelle constatée en 2016 et anticipée prévisionnellement pour 2017 dans la mesure où **les tarifs des différents services municipaux ne seront pas réévalués pour l'année 2017.**

Les participations familiales s'élèvent ainsi à 4,563 M€ au BP 2017 (+0,1%) dont 53% concernent seulement 2 secteurs (la restauration scolaire et les crèches et haltes-garderies municipales) :

- **1.520.000 € (33%) au titre de la restauration scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les 3 collèges alimentés en repas du midi par le service de la restauration scolaire (Condorcet, Jules Ferry et Nicolas de Staël),**

- 935.000 € (20%) au titre des crèches et haltes-garderies municipales dont les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles et d'un taux d'effort imposé par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse,

- 730.000 € au titre des accueils de loisirs sans hébergement maternels et élémentaires,

- 610.000 € au titre des activités mises en place en faveur des personnes âgées (SMAD et portage des repas à domicile),

- 210.700 € au titre des 26 classes de découvertes organisées pour les écoles élémentaires en 2017,

- 201.000 € au titre des services publics culturels (Conservatoire Municipal de Musique de Danse et d'Art Dramatique Henri Dutilleux et Médiathèque André Malraux pour la section de prêt de CD et de DVD puisque le prêt de livres est gratuit),

- 141.000 € au titre des activités sportives (Centre Aquatique Arthur Hévette et location des tennis municipaux).

Parmi ces recettes, il convient de signaler la nouvelle redevance d'occupation versée par la Société du Grand Paris pour l'emprise occupée par la base vie dans le cadre des

travaux de la future gare du Grand Paris Express au Vert de Maisons sur le terrain du stade Hébert.

Cette redevance d'occupation est d'un montant annuel de 355.000 € (chapitre 928) conformément à la convention approuvée par délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2016 et prévue pour une durée de 6 ans.

Les autres recettes courantes (revenus des immeubles, redevance annuelle du concessionnaire des marchés alimentaires, remboursements de traitements et de charges sociales par les organismes de sécurité sociale...) représentent un montant de 572.000 € au BP 2017.

Les produits exceptionnels sont évalués prévisionnellement à environ 70.000 € au BP 2017.

IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2017

1) Le niveau d'autofinancement

Au BP 2017, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 74,919 M€ et les dépenses réelles à 68,999 M€.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) correspondant à l'excédent de recettes sur les dépenses (recettes réelles minorées des dépenses réelles) de la section de fonctionnement **s'élève ainsi à 5,919 M€ au BP 2017** contre 5,632 M€ au BP 2016, soit une hausse de +5,1% (+0,287 M€).

Pour une appréciation relative de l'épargne brute, le taux d'épargne brute doit s'analyser en divisant l'épargne brute obtenue par le total des recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprimé en pourcentage indique la part des ressources courantes qui n'est pas mobilisée par la couverture des charges courantes et qui est donc affectée au remboursement de l'encours de la dette.

Pour 2017, le taux d'épargne brute en pourcentage est égal à 7,9% des recettes de fonctionnement au BP 2017 contre 7,6% au BP 2016.

2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel

Avec un niveau de 5,919 M€, l'autofinancement brut représente 63% des dépenses d'équipement inscrites au BP 2017 (dépenses d'investissement hors amortissement en capital de la dette).

Ce montant de 5,919 M€ permet donc de couvrir la dotation annuelle aux amortissements et provisions de l'exercice 2017 pour un montant de 0,865 M€ et d'inscrire le complément en virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 5,054 M€.

L'équilibre réel du budget communal doit également s'apprécier au regard du niveau des ressources propres qui doit être suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à payer au cours de l'exercice (4,010 M€).

Ces ressources propres constituées de l'autofinancement brut (5,054 M€) auquel s'additionnent les ressources définitives de la section d'investissement pour 1,400 M€ (recettes d'investissement à l'exception de l'emprunt et des subventions) s'élèvent à 6,454 M€, soit un niveau largement supérieur, et donc suffisant, pour couvrir le remboursement en capital de la dette à hauteur de 4,010 M€.

3) Le besoin de financement de la section d'investissement

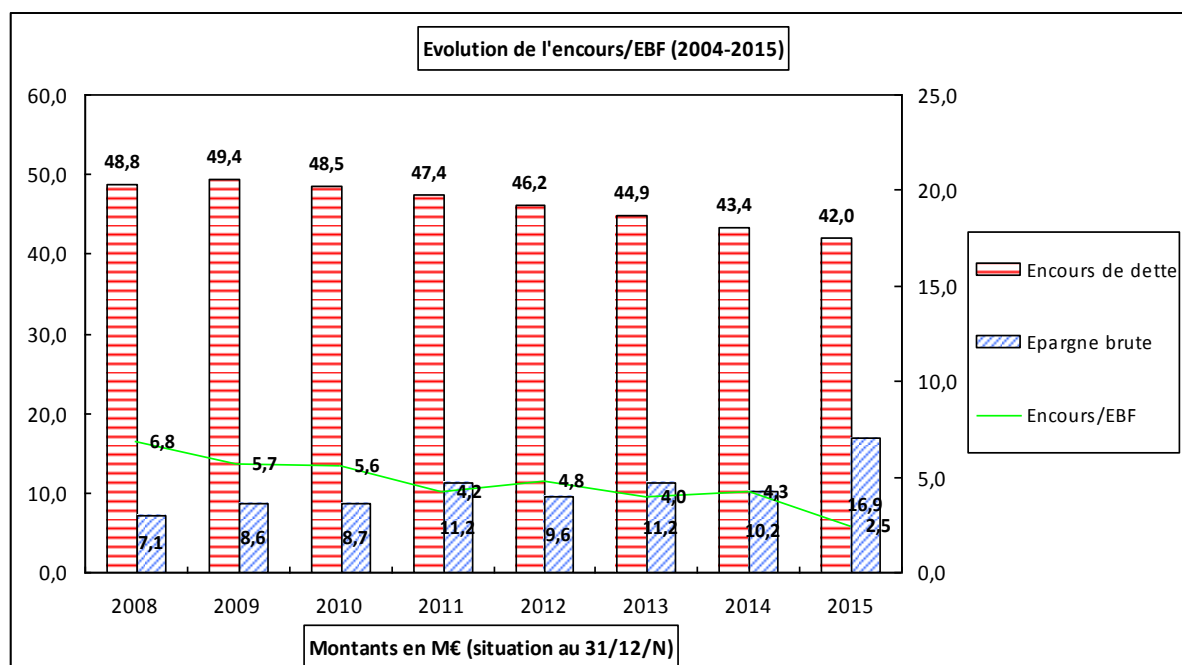
Les recettes inscrites en section d'investissement s'élèvent à 4,686 M€ à raison de 1,400 M€ pour les dotations et fonds d'investissement et de 3,286 M€ pour les subventions d'investissement (PAE du projet de construction SNC Maisons-Alfort au 253 avenue du Général Leclerc pour 3,186 M€ compris).

Compte-tenu du volume de dépenses d'investissement égal à 13,595 M€ et d'un autofinancement arrêté à 5,919 M€, le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement financé par le recours à l'emprunt globalisé est limité à 2,990 M€ au BP 2017.

4) La capacité de désendettement

Ce ratio prudentiel qui doit être calculé au niveau du compte administratif (et non du budget primitif prévisionnel de l'exercice) est égal à 2,5 années pour Maisons-Alfort au 31 décembre 2015 (compte administratif de l'exercice 2015 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2016).

La mise en perspective de ce ratio prudentiel sur une période de 8 ans (2008-2015) indique clairement que la capacité de désendettement de la ville s'est améliorée en passant de 6,8 années au 31/12/2008 à 2,5 années au 31/12/2015 comme le montre le graphique suivant :



La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brut de l'année

(l'autofinancement brut étant l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement de la collectivité).

La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel. La capacité de désendettement est obtenue en divisant l'encours de dette communal par l'épargne brute (ou autofinancement brut) exprimée en nombre d'années.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 années est un signe d'endettement faible. Une capacité de désendettement supérieure à 5 années et inférieure à 10 années est un signe d'endettement moyen. Une capacité de désendettement supérieure à 10 années et inférieure à 15 années est un signe d'endettement fort avec un seuil d'alerte au-delà de 12 années. Au dessus de 15 années, ce ratio indique une situation financière très difficile.

**V-SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS
BUDGÉTAIRES 2017**

1-PRESENTATION PAR NATURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2-PRESENTATION PAR NATURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3-PRESENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4-PRESENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

5-DETAIL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (12 PAGES)

6-DETAIL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (1 PAGE)